MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2017

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

JEUDI 22 JUIN 2017

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÉ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE et Marie TOUBIANA.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, Dominique VERSINI donne pouvoir à José BAGHDAD, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE donne pouvoir à Jean-Raymond DELMAS, Louisa FERHAT donne pouvoir à Jérôme LORIAU, Jean-Manuel HUE donne pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI, Audrey LEVAVASSEUR donne pouvoir à Shervin JANANI, Hubert MARTINEZ donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Youma-Aïcha MAIRÉ donne pouvoir à Sylvie CEYRAC, Olivier RIGAUD donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fabrice ORLANDI donne pouvoir à Gérard GAYET et Yann WEHRLING donne pouvoir à Maud GATEL.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs : François-David CRAVENNE, Françoise DOROCQ, Laurence PATRICE, Anne-Claire TYSSANDIER et Bertrand VASNIER.

1. **Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Les secrétaires de séance seront Monsieur JANANI et Monsieur BAGHDAD.

2. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 27 avril 2017**

Monsieur le Maire : Je soumets maintenant à votre approbation le procès-verbal du conseil d'arrondissement du 27 avril 2017. Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2017**

Monsieur le Maire : Idem pour celui du 22 mai. Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. **2017 DU 119 - Déclassement et cession à la SCI Imovilla M GPM de l'emprise au droit du 4 rue du Docteur Roux (15e)**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Jean-Philippe PIERRE.

Monsieur PIERRE : Le projet d'Imovilla M est un projet magnifique et très innovant pour notre arrondissement ainsi que pour le quartier Pasteur-Montparnasse que je préside. Les équipes d'Imovilla M ont présenté le projet en conseil de quartier il y a quelques mois. Celui-ci a reçu un accueil extrêmement positif de la part des habitants. Vous avez, Monsieur le Maire, donné un avis favorable à ce permis de construire, en faisant quelques observations. La première : que le bâtiment soit raccordé au réseau Climespace. Deuxième observation : que le restaurant de la Villa M prenne en compte les nuisances sonores et olfactives. Troisième point : que la végétalisation qui recouvrira la façade et la toiture fasse l'objet d'un entretien régulier et que les installations techniques soient bien intégrées à cette végétalisation.

Un regret : la perte de places de stationnement puisqu'ils en proposent vingt-deux. Enfin, nous demandons aux responsables de la Villa M de prendre en compte les nuisances du chantier, tant par le bruit que l'occupation de l'espace

public, en particulier les trottoirs du boulevard Pasteur et la chaussée, afin d'éviter des embouteillages importants depuis le métro Sèvres-Lecourbe par la réduction de la chaussée de l'espace urbain.

Monsieur le Maire : C'est vrai que c'est un beau projet, sous ces quelques réserves. Y a-t-il des interventions ? Madame de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Je crois que nous pouvons nous réjouir de l'implantation dans notre arrondissement de ce nouvel espace dédié à la santé porté par le groupe Pasteur Mutualité. Il s'agit d'un projet qui place le soignant et le patient au cœur de l'innovation ; d'un projet qui va trouver toute sa place dans un quartier tourné vers la médecine et la recherche avec la présence de l'hôpital Necker, de la faculté Descartes, de l'institut Pasteur et plus récemment de la fondation Imagine. Il s'agit également d'un projet réalisé avec un souci d'ouverture sur le quartier. A ce propos, je tiens à saluer la qualité de la concertation conduite en amont tant sur le contenu du projet que sur son traitement architectural dont la conception a été confiée à Philippe STARCK. Il reste néanmoins un certain nombre de points sur lesquels nous devons faire preuve de vigilance, points que vient de rappeler notre collègue Jean-Philippe PIERRE et auxquels je souscris totalement. J'insiste particulièrement sur la tenue du chantier qui devra être exemplaire, au même titre que la poursuite de la concertation avec les riverains. Au-delà de ces remarques, je vous invite, mes chers collègues, à émettre un avis favorable sur cette délibération qui porte sur un projet innovant et porteur d'avenir.

Monsieur le Maire : Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **2017 DU 162 - Cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (11e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e)**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un appartement au 187-191 rue Saint-Charles et 13-19 rue Varet. Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Nous avons déjà évoqué à de nombreuses reprises les raisons de nos préventions à la préemption dans le diffus dans cette enceinte. Il s'agit d'un lot de copropriété qui est situé au 187-191 rue Saint-Charles. Pour nous, la préemption dans le diffus est une question de principe. J'émets pour ma part de vives réserves sur cette délibération.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Juste un mot pour dire que cette façon de faire n'est pas acceptable parce que, d'une part, il n'y a pas eu de concertation entre la Ville et notre mairie sur ces préemptions alors que nous suivons ce dossier depuis 2012 ; d'autre part, à aucun moment les locataires qui ont acheté leur appartement et les nouveaux entrants (qui sont fort nombreux) n'ont imaginé qu'ils devraient cohabiter avec la Ville de Paris, et encore moins avec Aximo, filiale de Paris Habitat. Je trouve que cette intrusion dans une copropriété n'est pas acceptable et le quartier Varet est, semble-t-il, suffisamment saturé de logements sociaux pour ne pas en rajouter. Je vous propose donc de voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Il est vrai que le problème est celui de l'exercice du droit de préemption, parfois de façon un peu erratique et sans se soucier du devenir des locataires en place. Je mets aux voix. Qui est contre ? Pour ? Abstention ? Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

6. **2017 DLH 21 - Réalisation 202 rue de la Convention (15e) d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat OPH**

7. **2017 DLH 128 - Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant**

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je veux souligner l'importance de cette délibération pour le XVe comme pour d'autres arrondissements. Certes, nous ne sommes pas les plus touchés dans Paris par ces phénomènes de locations à très courtes durées des logements à destination des touristes, mais nous le sommes malgré tout. Les

facilités de transport à l'intérieur de Paris font que cela ne peut que s'aggraver dans les mois et années à venir. Il y a en effet un phénomène global parisien tout à fait inquiétant qui fait que le nombre de résidences principales dans Paris baisse depuis 2011. Il baisse régulièrement, année après année. On peut penser que le développement de formes de location à courte durée de ce type est le principal responsable de ce phénomène. Or, Paris est une des deux ou trois plus grandes villes touristiques au monde, tout dépend de comment on compte, mais on est toujours dans les trois premières, voire la première. Dans la mesure où les perspectives de développement du tourisme sont ce qu'elles sont, c'est-à-dire vouées à atteindre des niveaux de plus en plus importants (et on peut s'en féliciter par ailleurs), il est tout à fait essentiel de mettre des bornes au développement de ce phénomène qui, par ailleurs, porte un préjudice tout à fait important à la profession hôtelière. On sait qu'un certain nombre de villes touristiques dans le monde sont aujourd'hui dans des situations tout à fait critiques. Nous ne sommes pas encore dans la situation de Venise qui a aujourd'hui trois fois moins d'habitants qu'elle en avait voici un demi-siècle mais il faut être prudent et gérer ce phénomène. De ce point de vue-là, la délibération saisit l'opportunité ouverte par la loi de 2016 pour la République numérique, qui va permettre de réguler ce phénomène, de lui donner une publicité et de nous permettre de savoir où nous en sommes et probablement d'éviter différentes formes de fraude. C'est une délibération importante pour le XVe comme pour les autres, je tenais à le souligner.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, il peut se trouver (rarement, rassurez-vous) que nous partagions les mêmes analyses avec Monsieur DARGENT et avec la municipalité parisienne (pas trop souvent, c'est vrai) et que nous poursuivions les mêmes objectifs. C'est la raison pour laquelle nous allons, je pense, donner un avis favorable, comme le rapporteur nous l'indiquera certainement dans un moment. Je voulais d'ailleurs souligner que notre groupe Les Républicains avait lui-même, lors de la séance du Conseil de Paris de mars 2017 (c'est-à-dire il n'y a pas si longtemps), produit un vœu pour que des réponses soient trouvées par rapport à cette problématique qui nuit beaucoup à notre ville, à ses activités touristiques, à ses professionnels surtout, pour que la Maire négocie avec l'ensemble des plateformes de location, qu'elle renforce les moyens affectés au contrôle de ces locations. Ce vœu avait été repris par l'exécutif lors de cette séance pour inciter la Maire à saisir le gouvernement de l'urgence d'adopter des

décrets d'application permettant l'entrée en vigueur du numéro d'enregistrement, d'amplifier les mesures de contrôle inopiné et d'augmenter le montant des amendes. Je crois que là, il y a vraiment une co-construction (comme quoi, on peut être constructif aussi) entre la majorité et l'opposition. C'est la raison pour laquelle nous exprimerons sans doute un avis favorable. D'autant plus que notre hôtellerie souffre beaucoup, comme va nous le rappeler notre collègue Jean-Raymond DELMAS, adjoint au tourisme.

Monsieur DELMAS : Une fois n'est pas coutume, nous adhérons à tout ce qu'a dit Monsieur DARGENT. Je pense que nous aurions pu aller encore un peu plus loin et inscrire quatre-vingt-dix jours au lieu de cent vingt jours. Bien évidemment, nous votons cette délibération.

Monsieur le Maire : Je la soumets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2017 DLH 147 99 rue Olivier de Serres (15e) - Rénovation de bâtiment - Autorisations d'urbanisme**

Monsieur le Maire : Madame DOUCERE.

Madame DOUCERE : Je souhaiterais faire deux remarques au sujet de cette délibération. La première ne s'applique malheureusement pas seulement à l'objet qui nous occupe ce soir. Sauf erreur de ma part, je regrette qu'à ce stade, la destination future de cette loge, qui est mentionnée dans cette délibération, n'ait fait l'objet d'aucune concertation avec la Mairie du XVe. En tant qu'Adjointe chargée de la vie associative, je me félicite que la Mairie de Paris envisage une mise à disposition d'un local au profit d'une association, en raison du nombre de demandes non-satisfaites pour les associations du XVe. La présence du patronage laïque La Maison Pour Tous sur notre parvis ce soir illustre une nouvelle fois cette problématique de locaux. Par ailleurs, je m'interroge : cette loge est-elle vraiment adaptée ? Est-ce cohérent et prioritaire de faire ce choix au regard de ce qui l'environne ? Pour toutes ces raisons aussi, nous aurions aimé être consultés. Enfin, à quelle association la Mairie de Paris souhaite-t-elle destiner ce local ? Apparemment, d'après les informations que je viens de recueillir (mais il n'y a rien d'officiel), le local devrait être attribué à une

association nommée Pen Club qui défend les écrivains persécutés dans le monde. A défaut d'avoir une information tout à fait officielle, je souhaitais en faire part à notre conseil.

Monsieur le Maire : Effectivement, j'aurais souhaité être consulté ou informé sur le projet d'attribution de ce local, somme toute assez modeste d'ailleurs, avant que le projet de délibération ne nous soit soumis. Je découvre le destinataire éventuel (parce que c'est une information que vous avez recueillie de façon officieuse. Ce ne sont pas de bons procédés. Ce que je souhaite, c'est qu'il puisse y avoir des investigations supplémentaires avant que nous puissions nous prononcer. D'autres interventions ? Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Je profite de l'occasion pour prendre la parole sur ce site. Il s'agit d'un site désaffecté de la DASCO sur lequel il y avait beaucoup de surfaces pour pouvoir envisager ensemble une destination bien plus intelligente et utile pour les habitants de ce secteur. Je rappelle que c'était un site sur lequel, en accord avec la Ville de Paris, la Caisse des écoles du XVe devait mettre en place une plateforme logistique qui aurait permis (on y reviendra dans le débat) d'améliorer les conditions de gestion au quotidien des repas et stockages pour les cantines du XVe. Je regrette encore une fois que des initiatives soient prises sur ce site, alors que nous avons des projets à porter. Il ne faudra pas après nous dire que nous nous opposons systématiquement, alors même que nous sommes également porteurs de propositions tout à fait constructives et qui, pour le coup, avaient reçu un consensus de part et d'autre de cet hémicycle.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame de CLERMONT-TONNERRE éventuellement en tant que rapporteure, à la place de Monsieur RIGAUD.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Au-delà des propos qui ont été tenus par mes collègues Jean-Baptiste MENGUY et Marie-Caroline DOUCERE, je ferai deux observations. La première pour regretter, alors que nous disposons d'une parcelle désaffectée de 2 450 m², qu'aucune réflexion n'ait été engagée pour une opération d'urbanisme ambitieuse. C'est un peu dommage car c'est une surface qu'on ne trouve pas tous les jours dans le XVe arrondissement. A plusieurs reprises, nous avons saisi la mairie centrale pour essayer de réfléchir à des projets utiles pour les habitants et pour le quartier. La deuxième pour

rappeler un vœu de 2010, porté par Madame MALASSIS, qui avait proposé qu'une crèche soit réalisée au 99 rue Olivier-de-Serres, sur cette emprise libérée. On aurait pu tout à fait imaginer de réaliser cette crèche : il y a toujours un manque important dans le XVe arrondissement. Or, depuis 2010, ce vœu est resté lettre morte et je le regrette vivement. J'ai un peu le sentiment que la Ville, sur cette emprise, préfère se contenter de recaser des équipements qu'elle ne sait pas où mettre. D'ailleurs, pour rebondir sur l'association dont vous venez de parler, Madame DOUCERE, je trouve qu'il est un peu dommage que cette association d'écrivains ne trouve pas sa place au sein de la Maison des Journalistes de la rue Cauchy.

Monsieur le Maire : Absolument, il y a une maison très importante rue Cauchy qui aurait pu accueillir, en même temps que les journalistes, les écrivains persécutés, que nous recevons d'ailleurs en mairie régulièrement. Sans vouloir minorer le rôle de Madame MALASSIS, mon adjointe, qui était effectivement l'auteur de ce vœu, certains se souviendront ici-même, notamment Monsieur DARGENT mais ce ne sera pas le seul, que Madame HIDALGO elle-même avait approuvé ce projet de réalisation d'un établissement pour la petite enfance, aussi bien dans ce Conseil que dans les Conseils de quartier où cela était présenté presque comme une chose acquise. Je pense qu'il faudra intervenir au Conseil de Paris pour demander vraiment des précisions et que cet établissement pour la petite enfance soit réalisé. Dans cette attente, il y aura une abstention, si j'ai bien compris. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté, la majorité s'abstenant.

9. **2017 DEVE 81 - Subvention en nature consistant en 1000 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens (15e) et convention avec l'association « Le Club Vaugirard »**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention en nature, ce qui est assez rare mais qui plaira à beaucoup de participants ici, tels que je peux les connaître. Je ne citerai pas de nom, mais j'ai des noms bien en tête. Je vois qu'il n'y a aucune opposition, aucune intervention, que tout ceci suscite l'approbation générale et enthousiaste. Je le mets quand même aux voix, pour le principe. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? A l'unanimité, c'est magnifique.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. **15201777 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square du Clos Feuquières au 30, rue Desnouette (15ème) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Potager du Clos »**

11. **2017 DEVE 122 - Subventions (26 460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "jardins partagés", dont 10 560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15 900 euros pour « Récupérateurs d'eau »**

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de manière groupée les deux délibérations 15201777 et 2017 DEVE 122, dont Madame TOUBIANA est la rapporteure. Pas d'intervention ? Merci.

12. **2017 DAE 126 - Subvention (1.650 euros) au comité d'animation du village Suisse pour les illuminations de fin d'année 2016 (15e)**

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je voudrais souligner que c'est une première demande qui est faite. Cette subvention fait l'unanimité sur nos bancs. Je voudrais encore une fois souligner que la Ville de Paris, contrairement à ce qui a été dit plusieurs fois dans cet hémicycle, continue à essayer de subvenir aux besoins des activités économiques dans le XVe arrondissement en aidant les associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année. Là, c'est encore une démonstration de cette politique, que certains ne trouveront pas suffisante mais qui est toujours encouragée.

Monsieur le Maire : Nous l'avons critiquée jusqu'à présent parce que justement, vous l'avez dit vous-même, c'est la première subvention à cette association du Village Suisse, il n'y en avait pas auparavant. C'est une très bonne décision qui a été prise par la municipalité. Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. **2017 DAE 132 - Subvention (36.000 euros) à l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e)**

14. 2017 DAE 209 - Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Je voudrais rappeler que grâce à l'instauration du budget participatif et bien sûr au vote des Parisiens et des Parisiennes, on a ce projet de délibération qui nous est présenté. Il va permettre de développer plus de commerces dans les quartiers populaires, notamment dans le XVe arrondissement, dans le quartier des Périchaux. Je voudrais souligner que ce sera une belle continuité avec le projet que nous avons déjà voté de Paris Commerce, un projet énorme de revitalisation du commerce de proximité, qui était porté par l'adjointe Olivia POLSKI, et qui va permettre dans le XVe arrondissement de revitaliser tout le petit commerce dans la zone Castagnary-Brancion. Je crois qu'avec ce projet et celui déjà engagé de Paris Commerce, ça va vraiment permettre d'amener du dynamisme dans ce quartier, avec des commerces de proximité qui vont être aidés. Quand on a un quartier qui se développe commercialement avec ce type de petits commerces, ça crée un bien-être dans le quartier, c'est bien pour les habitants, ça permet de revitaliser. Tout cela est assez favorable pour notre arrondissement et je tenais à le signaler à l'occasion de cette délibération.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, ça va dans le bon sens, mais je suis obligé de relativiser vos propos puisque sur un budget de trente millions d'euros sur Paris, notre arrondissement ne bénéficie que de cent cinq mille euros pour cette opération. Ça va dans le bon sens, mais je ne sais pas si ça suffira pour donner le coup de pouce nécessaire pour les commerçants de ces quartiers. Monsieur GAYET pour la réponse.

Monsieur GAYET : Ces deux projets (la revitalisation et celui que nous avons aujourd'hui) sont bons sur le principe, mais ce qui ne va pas, ce sont les mesures de mise en œuvre. Sur le premier projet de revitalisation, j'étais intervenu pour critiquer les loyers qui étaient contenus dans le projet. Nous sommes très défavorisés dans le XVe par rapport aux arrondissements de l'est. Ici, c'est encore pire : la modestie des sommes ne permettra de rien faire. Dix mille euros

de travaux pour les Périchaux, c'est une goutte d'eau. Il faudrait revoir les dotations accordées pour rendre crédible ce beau projet.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD, pour une explication de vote.

Monsieur BAGHDAD : Pour apporter quelques précisions, puisque des chiffres ont été mentionnés. La délibération sur le budget participatif à destination des commerces des quartiers populaires, c'est une enveloppe de 2,5 millions d'euros et non de 30 millions d'euros, on n'est pas sur la même échelle. L'enveloppe qui sera sans doute destinée au XVe arrondissement sera autour de 200 000 euros, ce qui est un peu moins des 10 % que représentent les habitants du XVe. En sachant que nous ne sommes pas l'arrondissement avec le plus de quartiers populaires par rapport à d'autres arrondissements. Ce sont des sommes qui sont somme toute assez raisonnables, sans doute pas encore suffisantes, mais encore une fois nous sommes dans une dynamique positive pour ce quartier-là, comme l'a souligné ma collègue Isabelle ROY.

Monsieur le Maire : Le chiffre de 30 millions d'euros que j'évoquais était la somme qui est attribuée aux quartiers populaires. Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. **2017 DAE 202 - Subvention (17.300 euros) à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e)**

16. **2017 DAC 157 - Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama**

17. **2017 DAC 247 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg(15e)**

18. **2017 DAC 374 Subventions (22.000 euros) à deux associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées (12e ,15e, 20e)**

19. **2017 DJS 65 Subventions (211.500 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (15e)**

20. **2017 DJS 153 Centres Paris Anim' Brancion, Espace Cévennes, Sohane Benziane, Frères Voisin et l'Espace Paris Plaine (15e) - Convention de délégation de service public avec l'association MJC Brancion**

Monsieur le Maire : Je me réjouis que la MJC Brancion, que nous connaissons bien, ait été reconduite lors de l'examen de la délégation de service public par la Ville de Paris, voilà quelques jours ou quelques semaines.

21. **2017 DDCT 66 Subventions fonds du Maire (25.500 euros) à 12 associations du 15e arrondissement**

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Comme il est coutume pour notre groupe, nous ne prenons pas part au vote sur cette délibération. Non pas que nous n'appuyions pas un certain nombre d'associations et de subventions qui leur sont destinées, mais ce sont les fonds du maire et libre à vous de choisir leur destination. Peut-être quand même une remarque, s'agissant de l'association CREAT'EO Ile-de-France qui a pour objet de favoriser l'emploi en permettant l'accès à la formation des jeunes et à une grande diversité d'activités. Le montant de la subvention est important : 12 000 euros. A ma connaissance, c'est l'association qui a eu le montant le plus important en termes de subventions venant des fonds du Maire. C'est une somme très importante. Surtout, c'est une somme de 12 000 euros qui représente le plafond des subventions qu'elle pourrait recevoir : elle ne va pas chercher d'autres subventionnements, que ce soit de la région Ile-de-France, de la Chambre de Commerce, et cœtera. On appuie la destination de l'objet de cette association, mais 12 000 euros pour une seule association qui n'a pas d'autre effort à faire pour essayer d'avoir d'autres partenaires dans son fonctionnement, je pense qu'on aurait pu faire un choix différent. Encore une fois, nous ne prenons pas part au vote sur cette délibération, justement parce que nous vous laissons libre, Monsieur le Maire, sur les choix des destinations des fonds du Maire.

Monsieur le Maire : Il n'y a rien de nouveau puisque chaque année, vous explicitez votre vote avec les mêmes arguments, ce que je comprends. Juste un point sur l'association CREAT'EO Ile-de-France : vous savez peut-être que c'est l'association qui s'est substituée à l'antenne Jeunes des Quatre-Frères-Peignot

que la Ville nous a restituée en quelque sorte, puisqu'elle y a enlevé les personnels qui la faisaient fonctionner et qui avaient un coût pour la Ville de 100 000 euros. La Ville nous a proposé dans la négociation de récupérer cette antenne, d'y installer une association et de subventionner avec nous. Comme la Ville de Paris a décidé d'attribuer une subvention de 12 000 euros, dans l'accord que nous avons passé avec la Ville, nous avons décidé en partenariat avec la Ville de Paris d'aligner le montant de notre subvention sur celle de la Ville, ce qui apparaît comme une somme importante mais qui consiste à faire fonctionner cet espace Jeunesse qui a une grosse activité dans un quartier relativement difficile et qui, du coup, au lieu de fonctionner avec une subvention de 100 000 euros, fonctionne avec 24 000 euros. Voilà l'explication. Je soumets toutes ces subventions des fonds du Maire à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche.

Le projet de délibération est adopté, la gauche ne prenant pas part au vote.

22. **2017 DFPE 17 - Accompagnement des séparations - Subventions (149.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale**

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit d'APCE 15 pour 23 000 euros et de la Maison de la Médiation pour 10 000 euros.

23. **2017 DFPE 69 - Subventions (4.389.065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Pour le XVe, c'est le 13 bis rue d'Alleray avec 527 673 euros et l'établissement du 1 place Violet avec 195 340 euros.

24. **2017 DFPE 127 - Subvention et avenant n°1 (109 925 euros) à l'association La Ribambelle (15e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance (15e)**

Monsieur le Maire : Un établissement de vingt-huit places.

25. **2017 DFPE 127 - Subvention et avenant n°1 (109 925 euros) à l'association La Ribambelle (15e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance (15e)**

26. **2017 DFPE 190 - Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel(le)s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant(e)s**

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de manière groupée les délibérations suivantes parce qu'elles ont trait à la restauration scolaire d'une façon générale.

27. **2017 DASCO 45 - Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (63 370 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances**

28. **2017 DASCO 65 - Caisse des écoles (15è)-Subvention (6 192 168 euros) pour la restauration scolaire**

29. **2017 DASCO 117 - Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020**

30. **2017 DASCO 30-G - Caisse des écoles (15e)-Subvention (366 864 euros) pour la restauration scolaire**

31. **2017 DASCO 54-G - Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020**

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Je voudrais revenir sur le projet de délibération et sur le renouvellement des modalités de conventionnement. En effet, nous sommes amenés à nous prononcer sur ce projet de délibération, conventionnement et financement, au titre de la restauration scolaire. Les missions des vingt Caisses des écoles parisiennes sont redéfinies en tenant compte des orientations stratégiques de la Ville de Paris : lutte contre le gaspillage, promotion de l'alimentation durable, optimisation de la gestion du service public. Tous ces objectifs semblent louables mais en fait ce financement, non plus pour la Caisse des écoles mais pour la restauration scolaire, peut avoir des conséquences sur le fonctionnement d'une Caisse et il serait souhaitable de savoir précisément au travers de cette délibération les effets sur la Caisse des écoles du XVe.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Je voudrais répondre à la question de notre collègue Chantal ROLGEN que je remercie. D'abord, les délibérations concernant les subventions que nous allons voter sont des subventions qui sont calculées de façon mathématique, mécanique chaque année. Il n'y a donc pas beaucoup de remarques à faire, à part peut-être quand même que la subvention sur les centres aérés diminue. C'est un engagement de la Caisse des écoles qui n'est pas de faire partir des enfants en vacances n'importe comment mais qui a bien une vocation sociale. Je rappelle que la vocation sociale de la Caisse des écoles figure même dans les statuts de ces établissements publics. Nous sommes en plein dans le fait d'assumer aussi nos responsabilités en payant des centres aérés, des centres de vacances sur des critères sociaux, avec une partie notamment pour les assistantes sociales scolaires et il y aurait beaucoup à dire sur le travail qu'elles accomplissent tous les jours.

Deuxième chose, sur la subvention de qualité qui diminue, je rappelle que la subvention sur la qualité intègre notamment la question de l'alimentation durable et ce plan, que nous avons voté à l'unanimité au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement. De façon assez injustifiée, cette subvention diminue alors que la Caisse des écoles du XVe fait un certain nombre d'efforts significatifs pour augmenter la part d'alimentation durable et de bio. C'est dire si ces calculs sont désuets (nous l'avons déjà dit), parfois injustes, en particulier sur la subvention de qualité du XVe. Mais on ne va pas priver la Caisse des écoles, comme les dix-neuf autres des autres arrondissements, de ces ressources et c'est la raison pour laquelle sur ces subventions et ces délibérations, j'émettrai un avis favorable. Mais c'est la fin de ce mode de calcul : la Ville de Paris a décidé de revoir le mode de conventionnement entre les Caisses des écoles et elle-même.

Comment présenter les choses ? D'abord, on avait dit qu'il fallait faire attention avec la Ville de Paris qui a tendance à décider d'abord et concerter après, voire ne pas concerter du tout, ce qui arrive souvent. Nous avons fait valoir, lorsque la Maire de Paris a souhaité réformer le fonctionnement des Caisses en recentralisant les Caisses des écoles, un certain nombre d'arguments qui, après maints et maints efforts, ont porté leurs fruits et ont vu la Ville de Paris admettre que l'autonomie des Caisses était un principe intangible sur lequel on ne reviendrait pas. J'ai une pensée toute particulière pour les personnels de ces

Caisses des écoles qui, pendant de longs mois, ont dû répondre à n'importe quels moments du jour (peut-être même de la nuit) à des questions de la mairie centrale pour une réforme qui n'a pas eu lieu. Croyez bien qu'entre ça et gérer le bon fonctionnement du service au quotidien, je leur tire mon chapeau parce qu'ils ont fait un travail remarquable et je les en remercie ici devant vous. Mais il ne faut pas se leurrer : en abandonnant la recentralisation des Caisses des écoles, la Ville de Paris, puisqu'elle ne pouvait pas rentrer par la porte, a décidé plus tard de rentrer par la fenêtre. Nous y sommes, mes chers collègues. En fait, le point positif est que la Ville de Paris a décidé d'accompagner les Caisses des écoles, de proposer des systèmes de ressources, voire de contrôle. C'est ce que nous demandions parce que bon nombre de Caisses sont mal gérées. C'est le cas (peut-être le plus significatif) du XIIe arrondissement, dirigé par une Maire de gauche, qui a connu de nombreuses difficultés, sur lesquelles nous sommes intervenus (je repense au Conseil de Paris aux interventions de Valérie MONTANDON notamment), pour laquelle nous n'avons jamais eu d'explications claires et précises. Après tout, si la Ville de Paris décide de contrôler un peu mieux certaines Caisses, comme celle du XIIe, on ne peut que s'en féliciter : nous demandons cela depuis le début. Mais il faut faire attention, mes chers collègues. Les caisses des écoles sont des établissements publics autonomes. Que la Ville de Paris fasse un contrôle des finances qu'elle délivre aux Caisses des écoles, c'est tout à fait normal dans le fonctionnement de l'administration de notre pays. Nous n'avons rien à redire à cela. La seule chose, c'est qu'en aucun cas cela ne peut être un contrôle en opportunité. La Maire de Paris a décidé d'opérer une révolution copernicienne : la Ville ne va plus financer les Caisses des écoles, mais uniquement financer la restauration scolaire, avec un certain nombre d'objectifs que les Caisses devront atteindre, dont seule la Ville sera juge pour voir si ces objectifs ne sont pas atteints, moyennement atteints ou complètement atteints. C'est le premier problème de cette délibération.

Le second problème est que, lorsque vous contrôlez sans limite le fonctionnement d'une Caisse des écoles sous prétexte que vous financez cette Caisse des écoles, nous basculons dans le contrôle en opportunité. Rémi FERAUD, qui n'est pas réputé pour être un Maire d'arrondissement de droite, l'a lui-même dit lors de la dernière réunion de présentation : il faut faire attention à ce que ce dispositif ne vienne pas contrevenir aux choix de gestion qui seront faits par les présidents de Caisses des écoles et les maires en particulier. C'est le cas dans le XVe, nous

avons fait le choix, comme Rémi FERAUD d'ailleurs, d'avoir des centres de cuisson dans toutes les cuisines, dans toutes les écoles. C'est le gage d'une qualité qui n'est jamais démentie. La Ville pourrait tout à fait dire : attention, ça coûte trop cher, vous allez donc revenir sur ces dispositions. Ce n'est pas acceptable, d'abord pour la qualité des repas, pour la sécurité alimentaire des enfants et pour le travail que les deux cent quatre-vingt-quatre agents de la Caisse des écoles font au quotidien. C'est la raison pour laquelle il faut être très vigilant par rapport à ce dispositif. Ce dispositif en trompe-l'œil revient en fait à recentraliser les Caisses des écoles, puisqu'on va contrôler jusqu'au bout, sur place et sur pièces, le fonctionnement de ce qui sera fait.

Pour terminer, je rappelle quand même que les Caisses des écoles ne font pas que la restauration scolaire. Ce n'est pas que par les repas des cantines que les Caisses des écoles atteignent les objectifs de la Ville : l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage, et cætera. La Caisse du XVe, à l'initiative du Maire, a déployé bon nombre d'actions de pédagogie et d'éducation au goût par exemple qui participent à la réalisation de ces objectifs mais qui ne sont pas de la restauration scolaire précisément. Pour cela, la Ville de Paris n'a prévu aucun financement complémentaire. Je crois qu'on touche là à une énorme carence de cette réforme qui est proposée, qui a été faite sur le coin d'une table comme la Ville fait souvent avec ses mauvaises réformes. Elle avait fait ça sur les rythmes scolaires, on voit le résultat dans les écoles aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, en toute objectivité, si en Conseil de Paris cette délibération ne pouvait pas être améliorée, je ne vois pas comment décemment nous pourrions voter favorablement cette délibération. C'est la raison pour laquelle ce soir, en Conseil d'arrondissement, j'émets un avis défavorable sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Ce débat est fort intéressant. Je pense qu'il est important de s'y attarder quelques instants, comme vient de le faire Monsieur MENGUY. Sur les subventions, je crois qu'il n'y a pas de débat, nous allons tous voter de manière unanime les subventions qui sont proposées ici.

Monsieur le Maire : Je le confirme.

Monsieur BAGHDAD : Nous pouvons remettre en cause un certain nombre de critères de calculs mathématiques, comme il a été mentionné. Je pense

effectivement qu'il est nécessaire de revoir ces critères. C'était notamment un des objets des nouvelles modalités de conventionnement et de financement qui sont proposées ici. J'aimerais revenir sur quelques éléments de cette délibération et sur des propos tenus par Monsieur MENGUY. Monsieur MENGUY fait le procès d'un manque de concertation, d'un projet fait sur un coin de table, mais reconnaît qu'il y a eu d'abord une volonté de la Mairie de Paris de lancer un certain nombre de programmes de centralisation des Caisses des écoles avec des concertations qui ont été faites, qui ont abouti à la conclusion que les arrondissements, les mairies d'arrondissement et un certain nombre d'usagers, de fédérations de parents d'élèves n'étaient pas prêts à cette grande réforme. La Maire et son adjointe en ont pris acte et sont revenues sur ce projet de réforme. Il y a donc eu dialogue, discussion. De même, Monsieur MENGUY mentionne le fait qu'il y a eu des concertations où Monsieur FERAUD, Maire du Xe arrondissement, a pu s'exprimer sur ce conventionnement, ces modalités de fonctionnement, avec un certain nombre de réserves qu'il a pu lui-même émettre. Ça n'a dans aucun cas été fait sur un coin de table, il y a eu des discussions qui ont abouti à cette délibération. Voilà d'abord pour la forme. On peut toujours dire qu'il faut plus de dialogue et de débat : le conseil d'arrondissement en est aussi une illustration.

Deuxièmement, sur le fond. Il ne faut pas confondre le contrôle en opportunité (comme le dit Monsieur MENGUY) avec une volonté de la Mairie de Paris de s'assurer (comme vous le soulignez) que les fonds qui sont versés aux caisses des écoles sont bien utilisés, d'effectuer un contrôle. Pas de procès d'intention sur le fait que ce soit un contrôle en opportunité. Vous estimez par avance que la Mairie de Paris va avoir des contrôles en opportunité et je ne sais pas ce qui vous permet de le justifier. Vous faites encore usage de l'argument en disant que la volonté de la Mairie de Paris, de l'Hôtel de Ville est de mettre fin aux centres de cuisson et de remplacer ça par une restauration sur une base collective surgelée distribuée aux élèves. Non, il a été maintes fois répété que chaque mairie d'arrondissement et chaque Caisse des écoles aura la liberté de pouvoir conserver le mode de distribution des repas comme elles le souhaitent. Comme Monsieur MENGUY, je me réjouis de la qualité de ce qui est proposé dans le XVe arrondissement, avec des centres de cuisson de proximité et une restauration de qualité. Préservons ça, j'ai toute confiance sur le fait que la Maire de Paris et son adjointe aient la volonté de préserver ça. Pas de procès d'intention non plus ici.

De plus, vous dites qu'un meilleur contrôle des Caisses est très positif, mais c'est surtout la volonté non pas de contrôler pour contrôler et chercher la petite bête, mais d'abord d'assurer une uniformisation peut-être un peu plus importante d'un certain nombre de pratiques, une plus grande transparence. Aujourd'hui, on se rend compte que dans les Caisses des écoles, il y a trente-neuf millions d'euros qui dorment, qui ne servent à rien. On peut avoir un meilleur usage de cet argent qui est utilisé en fonds de roulement, en capitalisation. Faisons en sorte de mieux utiliser l'argent public. Il faut aussi faire en sorte qu'il y ait une plus grande uniformisation en termes de qualité sur les modalités d'inscription, de facturation, de recouvrement, de gestion des structures, et cætera. Il faut faire en sorte que les meilleures pratiques s'appliquent partout dans les arrondissements, qu'on utilise ce qui se fait bien dans certains arrondissements dans d'autres arrondissements. On ne peut que le saluer. Je dirais que c'est un rapport de confiance qui doit se faire ici, au travers de cette délibération. Vous faites des procès d'intention. Je crois plutôt qu'un dialogue doit s'instaurer, matérialisé par le conventionnement qui est proposé ici qui doit permettre d'avoir une concertation plus forte, plus régulée entre la Mairie de Paris et les Caisses des écoles qui garderont leur autonomie sur tout ce qui est en dehors de la restauration scolaire de manière pleine et complète. Sur la restauration scolaire, il faut faire en sorte d'avoir une plus grande transparence des pratiques, transparence de l'usage des fonds utilisés et que le niveau de qualité s'améliore pour l'ensemble des enfants qui bénéficient de la restauration scolaire en utilisant les meilleurs pratiques mises en place dans les arrondissements. Je vous invite, Monsieur MENGUY, à accepter ce jeu d'une confiance mutuelle dans ce qui est proposé ici.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY a été interpellé, il va peut-être dire un mot. Je voudrais simplement souligner déjà les propos que vous avez tenus et qui tendent à apprécier la bonne qualité des repas servis par notre Caisse des écoles, je vous en sais gré. Une observation d'ailleurs aussi qui résulte de ce débat : c'est une bonne chose que la Mairie de Paris ait reculé sur cette réforme un peu usine à gaz, qui allait mettre non seulement sous tutelle complète la Caisse des écoles, mais surtout qui allait amener à leur disparition. Il est bien évident que nous ne sommes pas des jusqu'auboutistes, ce n'est pas tout ou rien, ce n'est pas noir ou blanc. On peut être tout à fait constructif, c'est évident. Il est tout à fait naturel qu'il y ait dialogue, échange avec la Mairie de Paris sur la gestion de

la Caisse des écoles. D'ailleurs ce dialogue existe, et heureusement, très régulièrement et de façon même fonctionnelle. Si on peut améliorer les choses... Il y a d'ailleurs des demandes des Caisses des écoles pour qu'il puisse y avoir de meilleures ressources, une meilleure organisation des marchés, des appels d'offres, un suivi de la qualité, des statuts des personnels... C'est ce que nous demandons : un soutien logistique, administratif et cœtera au niveau de la Mairie. C'est un peu ce qui était souhaité par la plupart des Caisses des écoles dans la réforme. Justement, tout est dans le curseur, où met-on le curseur ? Il y a un certain nombre de choses que nous approuvons dans cette proposition de réforme. Mais nous nous inquiétons néanmoins du contrôle excessif des Caisses des écoles. Qu'il y ait un contrôle, c'est absolument évident : à partir du moment où la Ville verse des subventions, un contrôle est tout à fait évident et personne ne le conteste. Attention que ce contrôle ne remette pas en cause le principe d'autonomie des Caisses des écoles. Tout est dans le curseur. Il ne faut pas faire de procès d'intention mais nous avons été un peu échaudés par cette réforme avortée. Nous considérons que les contrôles sur pièces et sur place semblent disproportionnés par rapport à ce que seraient des contrôles justifiés. A moins que ce soit la nouvelle politique de la Mairie de Paris de mettre en place des contrôles aussi forts sur toutes les subventions à toutes les associations. Là, on se sent un peu étouffés par de tels contrôles. Il est vrai aussi que (ça a été rappelé) la Caisse des écoles, ce n'est pas seulement de la restauration scolaire : il y a aussi d'autres prestations qui risquent de ne plus être financées. Vous savez bien que s'il y a des reliquats, ils n'existeront plus puisque les discussions sur les subventions amèneront sans doute à enlever à l'année n+1 ce qui a été en excédent l'année n. Ces excédents sont utilisés pour par exemple la réfection de réfectoires qui sinon ne pourrait pas avoir lieu parce que la mairie, et on peut le comprendre, n'a pas les crédits suffisants. On ne va pas refaire le débat mais il y a un certain nombre de sujets qui ne me paraissent pas opportuns. Il me semble que cette réforme doit encore être travaillée, être concertée pour recueillir notre assentiment. Là, elle est présentée de façon un peu prématurée. Peut-être que davantage de concertation, d'échanges auraient permis d'aboutir au bon point d'équilibre.

Un dernier mot de Monsieur MENGUY sur les interpellations de Monsieur BAGHDAD.

Monsieur MENGUY : Monsieur BAGHDAD, je suis heureux que vous ayez pris part au débat, même si c'était après mon intervention. Vous nous demandez d'être constructifs et de voter la confiance à l'exécutif parisien. Dont acte, on verra. Ce qui me gêne un peu dans cette démarche de confiance, c'est que lorsque nous avons voté en comité de gestion à l'unanimité (vous étiez là, Monsieur BAGHDAD) la mise à disposition de l'école Olivier-de-Serres, on a fait confiance à l'exécutif parisien. On ne peut pas dire que nous ayons été récompensés. Lorsque nous avons inauguré l'éco-école Saïda pour trente-trois millions d'euros, on vous a fait confiance et on a fait confiance à l'exécutif parisien pour que les cuisines de cette UPC soient de très bonne qualité, voire exemplaires, et on en est encore avec des seaux pour les fuites d'eau dans les locaux. On ne peut pas dire que notre confiance ait été récompensée. Lorsque nous devons assumer les travaux d'insonorisation dans les réfectoires pour le bien-être des enfants et des personnels qui travaillent alors que c'est de la compétence de la Ville, que la Ville a toujours refusé d'assumer ces dépenses d'investissement et que nous les prenons à notre charge pour le bien-être des enfants et des adultes, alors que nous faisons confiance à l'exécutif parisien, on ne peut pas dire que notre confiance soit récompensée. Lorsque l'exécutif parisien nous demande une politique RH exemplaire alors même que la Ville de Paris n'est pas encore en capacité d'appliquer les lois de ressources humaines dans la fonction publique, notamment la mise en place du RIFSEEP qui a plus d'un an de retard, on ne peut pas dire, Monsieur BAGHDAD, que notre confiance dans l'exécutif parisien soit récompensée. Quand on fait la somme de tout ça, je suis très prudent par rapport à cet esprit constructif. Je n'ai pas tellement envie de me faire avoir de nouveau par l'exécutif parisien. Même si vous vous drapez de la vertu de la confiance, croyez qu'on va plutôt avoir une confiance circonstanciée et que beaucoup d'amélioration peuvent être apportées à ce que vous venez de dire.

Monsieur le Maire : Chacun a dit ce qu'il avait à dire. C'est vrai que nous sommes quand même un peu échaudés. Le débat est terminé. Sur le DASCO 117, c'est un vote défavorable que vous préconisez. Je vais les prendre un par un puisque nous devons individualiser nos votes.

Le projet de délibération DASCO 45 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DASCO 65 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DASCO 117 est rejeté.

Monsieur le Maire : Les deux autres délibérations ne sont pas soumises au vote puisque ce sont des délibérations du Conseil général.

Je vais soumettre de façon globale à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant étudier les délibérations inscrites au Conseil départemental et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement qui ne seront pas soumises au vote.

32. **2017 DASCO 8-G - Collèges publics - Participations (199 438 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017**

33. **2017 DASCO 18-G - Divers Collèges publics-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux**

34. **2017 DASCO 46-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 285 euros), subventions pour travaux (78 884 euros) et subventions (40 400 euros)**

Monsieur le Maire : Il s'agit du collège Debussy pour un remplacement de l'extracteur en laverie pour 3 956 euros et du collège Modigliani avec la maintenance du système de sécurité incendie pour 1 672 euros.

35. **2017 DASCO 48-G - Centres scolaires en hôpital - Subventions (21 863 euros)**

Monsieur le Maire : Il s'agit du centre scolaire de l'hôpital Necker, subvention qui sera affectée à l'achat de tests pédagogiques, notamment pour les élèves issus de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire.

36. **2017 DASCO 49-G - Divers Collèges publics en cité scolaire-Contribution (145 896 euros) du Département aux services de restauration pour 2017**

Monsieur le Maire : Il sera appliqué dans les vingt-neuf collèges situés en cité scolaire, avec les dix tranches tarifaires de restauration scolaire.

37. **2017 DASES 110-G - Subventions (635.200 euros) et avenants aux conventions avec 10 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse**

38. **2017 DASES 215-G - Subventions (718 558 euros) relatives au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations**

39. **V15201798 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Marie TOUBIANA, Hubert MARTINEZ, Alphée ROCHE-NOËL, Jean-Philippe PIERRE, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e arrondissement**

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant examiner le vœu relatif à la sécurité dans les espaces verts et présenté par Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Depuis le dépôt de ce vœu, la situation s'est aggravée au square du Clos-Feuquières. Je vous citerai quatre faits qui doivent retenir particulièrement notre attention. Samedi, un père de famille molesté par une bande de voyous. La nouvelle concessionnaire installée dans le cadre du budget participatif qui a failli se faire voler sa recette, qui s'est fait saboter son dispositif réfrigérant et a perdu tout son stock. Dimanche, c'est une jeune femme qui se fait poursuivre là encore par une bande de jeunes gens très virulents. Mardi, un jeune homme est pourchassé dans le square et dans le quartier aux alentours, à tel point que les parents, les enfants, les usagers du square n'osent plus revenir au Clos-Feuquières. Je ne limiterai pas mon intervention au Clos-Feuquières, même si avec tous les efforts que nous avons fournis, en particulier au sein du conseil de quartier, pour rénover ce square, ce qui est en train de s'y passer est particulièrement saillant, c'est-à-dire qu'une bande est petit à petit en train d'occuper le territoire. C'est vrai aussi dans un certain nombre d'espaces verts du XVe : on cite dans le vœu le jardin Dalpayrat (et mes collègues en charge pourraient en parler mieux que je ne le ferais). C'est la raison pour laquelle nous demandons le retour d'une présence humaine

permanente et des rondes dans les espaces verts. Il semblerait que, suite à la fin de la permanence des agents d'accueil et de surveillance dans les espaces verts, ce sont maintenant (je les ai rencontrées samedi) des équipes de deux fois deux pour faire un périmètre qui représente à peu près le tiers du XVe arrondissement à pied, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de présence humaine dans les espaces verts. La DPSP est débordée. Je ne veux pas présenter une vision apocalyptique de la situation mais je pense qu'elle est très grave et suffisamment grave pour qu'on soit extrêmement alertés là-dessus et pour qu'on ait des réponses très fortes de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Réponse de Madame TOUBIANA.

Madame TOUBIANA : Mon collègue Alphée ROCHE-NOEL a bien décrit la situation d'insécurité dans certains jardins du XVe, qui est tout à fait préoccupante. Non seulement le square du Clos-Feuquières, mais aussi Dalpayrat, Violet, Caroline-Aigle et bien d'autres. Dans la journée, les enfants ne peuvent même plus profiter des jeux en toute tranquillité. Ils sont délogés par de jeunes délinquants qui veulent faire leurs trafics de stupéfiants sans être dérangés ou qui décident tout simplement que l'espace leur appartient. Le terrain de foot du Clos-Feuquières est occupé pratiquement en permanence par de jeunes adultes qui excluent les jeunes de dix à douze ans. Les agressions sont en très nette augmentation, comme l'a dit mon collègue Alphée ROCHE-NOEL. Nous avons des dizaines de messages tous les jours qui nous signalent ces agressions, ces trafics de toutes sortes. La grille du square Dalpayrat a été plusieurs fois découpée. De toutes les façons, les jardins sont très faciles à occuper la nuit puisque ces voyous (on ne peut pas les appeler autrement) peuvent franchir les grilles ou possèdent les clés des cadenas. Devant cette situation catastrophique, la Mairie du XVe a décidé de faire appel, sur son budget, à un maître-chien mais cette solution coûteuse ne peut être que provisoire et n'est pas complètement satisfaisante. Aussi, nous demandons à la Maire de Paris de rétablir une présence humaine permanente la journée dans ces jardins (la suppression des agents d'accueil et de surveillance a été préjudiciable : l'accroissement de ces problèmes en journée coïncide tout à fait avec leur suppression) ; des rondes régulières de jour et de nuit des agents de la direction de la prévention et de la sécurité du public ; une augmentation des effectifs de la DPSP qui couvre en ce moment quatre arrondissements et pour laquelle on nous promet depuis plusieurs

mois une réorganisation (on nous la promet pour le mois de juillet, pour le mois d'août, mais pour l'instant nous ne voyons rien). J'en profite d'ailleurs, Monsieur le Maire, pour vous dire que, contre notre avis, le parc Citroën a été ouvert la nuit. Il sera ouvert régulièrement à partir du 1er juillet. Les rondes qui sont faites par la DPSP dans le parc Citroën pour une ouverture inutile ne seront pas faites dans ces squares qui le méritent.

Monsieur le Maire : Nous avons donc un vœu qui fait état de l'augmentation des désordres publics dans les jardins du XVe, ce qui correspond d'ailleurs à la hausse récente de la délinquance dans l'arrondissement. La réorganisation de la DPSP est peut-être en période de rodage mais, aujourd'hui, la situation n'est pas bonne du tout. Elle se dégrade effectivement, je ne peux qu'appuyer votre proposition. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne connais pas toutes les situations aussi bien. Au jardin Dalpayrat, j'ai constaté ça moi-même et beaucoup d'habitants m'ont alerté là-dessus, surtout la nuit. Je crois que les situations sont un peu différentes. Il y a peut-être des endroits (je ne l'ai pas constaté moi-même) où dans la journée, ça se dégrade, ce qui est encore plus grave. Ce qu'on m'a directement rapporté, ce sont plutôt des questions sur la nuit, dont on ne doit pas se réjouir. Manifestement, il y a une dégradation qu'il faut regarder très sérieusement. Est-ce que toutes les situations que vous nous avez rapportées sont à ce point-là et sont avérées ? J'apprends certaines choses, évidemment je vous fais confiance. Sur les réponses à apporter, il y a effectivement la réorganisation de la DPSP. Vous n'êtes pas sans savoir que la nouvelle circonscription va ouvrir bientôt, il y a peut-être une amélioration là-dessus. Sur la question du doublement des effectifs, c'est en cours, le recrutement est lancé et ça va donc être fait : ça va donc s'améliorer. Il va y avoir normalement une plus étroite collaboration entre les maires d'arrondissement et les sections de DPSP, ce qui peut nous laisser entrevoir une amélioration. Ça, c'est sur le premier point demandé : c'est déjà en cours.

Sur les deux demandes suivantes de rondes ciblées et la réaffectation de présences humaines, on est tout à fait pour. Au vu de tout ça, notre groupe va s'abstenir. Cette situation est à regarder de très près et on partage cette inquiétude.

Monsieur le Maire : En plus, notre arrondissement a bénéficié (et c'est tant mieux) de l'ouverture de cinq hectares supplémentaires d'espaces verts depuis quelques années, mais sans qu'aucun agent d'accueil et de surveillance supplémentaire n'ait été affecté à l'arrondissement, malgré d'ailleurs des vœux adoptés dans notre Conseil. On va bien voir ce que va donner la réforme, nous y étions plutôt favorables. Pour le moment, la situation fait qu'il n'y a pas de présence permanente dissuasive, comme c'était le cas auparavant dans certains squares. Evidemment, faute de présence humaine dans la journée, ça se dégrade. On a aussi, il faut le savoir, mis en place des dispositifs de prévention. Nous avons essayé, nous Mairie du XVe, de sécuriser les espaces verts en question. Par exemple, au square Dalpayrat, avec la fermeture nocturne des rues Maignen et Leclanché grâce à l'installation de portails, même si on peut se rendre compte qu'ils arrivent à les ouvrir. On déplore d'ailleurs le décès d'une personne, qui n'a rien à voir avec le XVe, mais qui a été retrouvée morte à 6 heures du matin (donc avant l'ouverture) : sans doute quelqu'un qui passait par là pour aller à la gare Montparnasse et qui est décédée dans le square il y a une quinzaine de jours. Ça n'a rien à voir avec la délinquance. Elle a dû faire un arrêt cardiaque dans le square, ce qui veut dire qu'elle a pu rentrer dans le square en pleine nuit. Il y aussi le square Duranton, où nous avons pu réaménager l'espace public et ajouter des grilles, supprimer une zone qui accueillait des regroupements nocturnes. Dans le jardin Nicole-de-Hauteclocque : renforcement de l'éclairage piétonnier, installation de bacs pour empêcher les jeux de ballon sur la place Leroy-Gourhan, amélioration de la visibilité avec les végétaux qui ont été taillés dans le square. Au square de l'Oiseau Lunaire, on a financé le rehaussement de grilles, ainsi que dans le square du Docteur Calmette où nous avons financé la pose de grilles. Différents équipements ont été installés dans le square Alleray-Quintinie. Au square Necker, des grilles d'enceinte ont été rehaussées. Dans le square de l'ancien hôpital Boucicaut par exemple, où il y a des intrusions de plus en plus nombreuses vers les jardins privés et même des courses de scooters dans les allées adjacentes, nous avions identifié les solutions à mettre en place, comme la création de massifs pour éviter les jeux de ballon, le rehaussement des grilles et la création de portiques à l'entrées des allées. Nous n'avons pas été suivis par la mairie centrale, ce qui fait qu'il y a là une insuffisance d'équipements. Il n'y a pas que la présence humaine, il y a aussi les équipements dissuasifs, de prévention situationnelle. Il faut maintenant essayer de renforcer la présence humaine

d'une façon ou d'une autre. D'ailleurs, la situation s'est tellement dégradée que je demande aussi que la police envoie des effectifs : tout ne peut pas reposer sur les seuls agents, d'autant que ce sont des agents d'accueil, ce ne sont pas des policiers municipaux hélas. Tout ne peut pas reposer sur les personnels municipaux. Je pense que la police devrait également nous aider avec des patrouilles mixtes à rétablir la sécurité dans les parcs et jardins du XVe.

Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté, le groupe socialiste s'abstenant.

Monsieur le Maire : Nous en avons fini avec les projets de délibération. Quelques informations pour vous indiquer les dates de nos prochains conseils d'arrondissement : les lundis 11 septembre, 6 novembre et 27 novembre. Je vous rappelle que le 24 juin à 21 heures, nous avons la clôture des 15 cents coups à la salle des fêtes ; le 27 juin à 19 heures, nous avons la soirée de remerciement aux Présidents et assesseurs en salle des fêtes. Un événement très important va avoir lieu dans notre mairie le 28 juin à 19 heures avec la projection en avant-première du film réalisé par France 3 sur les Cadets de Saumur, dans cette salle : la présence est obligatoire. Le samedi 1er juillet, la fête de la Jeunesse. Le 24 août à 18 heures 30, nous aurons la cérémonie commémorative de la libération de Paris. On va s'arrêter là. C'était notre dernier Conseil, nous nous retrouverons sous cette formation au mois de septembre. La séance est levée.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON,

Maire du 15ème Arrondissement